

École Doctorale Sociétés Humanités Arts Lettres SHAL 86

Compte rendu du conseil d'ED du 23/01/2024

Ordre du jour :

- 1- Procédure de prise en charge des jurys de soutenance HDR/Thèse
- 2- Composition du Conseil et bureau à valider
- 3- Point sur les appels : prix de thèse, AAP interne. Dates pressenties : mardi 20 ou jeudi 22 février
- 4- Date de la remise des diplômes
- 5- Possibilité de se représenter à un CD pour un candidat malheureux
- 6- Traitement des contrats doctoraux
- 7- Questions diverses.

Présents : visio ou présentiel.

V. Magri, O. Federici, G. Goiran (invitée)

N. Kirèche (invitée)

J. Araskiewiez, D. Pescarini, S. Perez, E. Galy, G. Jean, M. Nordera, J.-P. Pellegrinetti, S. Potot, I. Thery, F. Blanc-Garidel, J. Lepoutre, Ch. Rinaudo, J.-P. Aubert, B. De Cara.

Excusés :

M.-J. Bertini, les doctorantes et doctorants, E. Fighiera, G. Lemarié, N. Pélissier.

Absents :

Ch. Charlier, S. Quilio, V. Parisi.

1- Procédure de prise en charge des jurys de soutenance HDR/Thèse

Après la présentation de chacun des membres du Conseil et de Ghislaine Gouran qui rejoindra l'ED en tant que gestionnaire à mi-temps (présence tous les après-midis de 13h30 à 16h30, bureau H124B) à partir du 1^{er} février 2024, une discussion s'engage sur la prise en charge des jurys de soutenance HDR / Thèse.

4 laboratoires avaient choisi le fonctionnement dit « par roulement » tandis que tous les autres avaient opté pour le fonctionnement « par enveloppe ». La gestion du fonctionnement par roulement s'étant avéré trop complexe, il est proposé une simplification de la procédure.

- Tous les laboratoires acceptent de passer en fonctionnement **par enveloppe** autrement dit l'ED et l'EUR concernée versent une subvention au Laboratoire qui gère entièrement les missions sur le plan logistique (réservation des billets de transport, nuitées, repas...). Plusieurs solutions sont proposées dont une qui consisterait à verser une somme globale à un moment de l'année pour éviter les versements successifs.
- L'ED continuera à piloter les jurys de soutenance en mettant à jour le tableau de suivi au fur et à mesure des soutenances annoncées avec une répartition selon le labo et l'EUR concernés. Une fiche de prise en charge est émise qui prend en compte les membres extérieurs à subventionner. Le tableau est consultable par les gestionnaires des Labos – sur le drive.
- Le montant de 1000 euros fixé par soutenance semble trop bas pour certains Labos. Il est proposé de le porter à 1200 euros répartis en 3 soit 400 euros pour l'ED, 400 pour l'EUR, ceci étant un **plafond maximum** prenant en charge strictement 1 nuit d'hôtel et 1 transport aller-retour ; ce qui signifie que si les frais réels sont moindres, le montant de la subvention sera moins élevé, correspondant aux frais réellement engagés (1 nuit d'hôtel + 1 aller-retour).
- Cela dit, la direction de l'ED rappelle que l'ED SHAL est la seule à subventionner les jurys de soutenance parmi toutes les ED de UniCA. Certes les soutenances de thèse sont essentielles et

méritent d'être soutenues financièrement ; cependant, le budget de l'ED n'est pas extensible ; il est le même pour toutes les ED. Cette augmentation de la subvention est proposée à l'essai. En effet, l'ED a également vocation à encourager des activités et manifestations de doctorants ou avec les doctorants.

- Il est proposé une modulation de la subvention selon les dotations propres des Labos, certains étant mieux dotés que d'autres. Cela semble très compliqué à mettre en place, le nombre de thèses fluctuant d'une année sur l'autre en particulier. L'ED compte sur une certaine souplesse qui puisse permettre un fonctionnement solidaire entre les différents partenaires.
- **Un budget prévisionnel** sera établi très vite avec une projection des thèses à venir pour 2024 et les frais qui seront à prévoir d'ores et déjà afin de ne pas travailler à l'aveugle. Les DU seront sollicités.
- Les virements vers le CNRS doivent faire l'objet d'une convention, ce qui s'est avéré très compliqué en fin d'année civile 2023. Avec la MED, on verra comment simplifier si possible les mouvements **entre UniCA et CNRS**.
- Proposition est faite d'améliorer **la communication** sur les soutenances de thèse à venir et de trouver **une salle équipée**, fonctionnelle et conviviale, qui serait dédiée aux soutenances. La directrice du Campus s'engage à y réfléchir.

2- Composition du Conseil et bureau à valider

- Catherine DELEMARRE ne pourra plus représenter les BIATSS au Conseil. Un appel a été lancé aux gestionnaires des laboratoires pour son remplacement. Les DU sont invités à relayer cette information.
- Oréa GARDE – LEBRETON accepte de siéger au bureau comme représentante des doctorants.
- Grégory Jean accepte de siéger au bureau et représentera l'ED aux COPILS de l'EUR Creates, le cas échéant.
- Edith GALY accepte de siéger au bureau et représentera l'ED aux COPILS de l'EUR Healthy, le cas échéant.
- Un représentant pour les Copils de l'EUR Odyssée est attendu.

La mise à jour du rôle du bureau sera réalisée.

Le vote sur le bureau est reporté au prochain conseil car il manque encore un membre.

3- Point sur les appels : prix de thèse, AAP interne. Dates pressenties : mardi 20 ou jeudi 22 février

Le prochain conseil traitera de ces différents appels. La deadline a été repoussée au 14 février. Le site de l'ED devra alimenter la rubrique « actualités » pour assurer une meilleure visibilité à ces appels.

4- Date de la remise des diplômes

Nous annonçons la date de la cérémonie de la remise des diplômes, qui aura lieu le vendredi 15 mars à 13H30. Il est évoqué, au vu du nombre insuffisant des doctorants présents lors de la réunion de rentrée, d'éventuellement leur proposer 2h de formation pour tenir compte de leur participation le 15 mars. Cette proposition n'obtient pas l'assentiment des membres présents. Cependant, les membres du conseil sont sollicités pour des idées qui donneraient à cette remise des diplômes tout le lustre nécessaire : le directeur de l'EUR Odyssée propose sa participation. On pourrait penser aussi à faire intervenir un représentant officiel de la ville de Nice (?), un conférencier...

5. Les contrats doctoraux

Plusieurs propositions ont été faites.

- La possibilité d'indexer le nombre de CD présentés par chaque labo au nombre d'HDR du labo. Le nombre d'HDR étant fluctuant et le nombre de doctorants étant mécaniquement corrélé au nombre d'HDR, il paraît plus simple de maintenir le nombre maximum de 3 candidats présentés par labo.

- La possibilité pour un candidat malheureux de se représenter : à rediscuter
- Le format de la journée d'auditions : pour mémoire, avait été évoquée la possibilité que les candidats préparent une capsule vidéo où ils présentent leur projet en appui au dossier rédigé et que les auditions soient réservées à l'échange questions/réponses ; ceci afin d'alléger la journée d'auditions et de classement : à rediscuter
- Une sélection plus équilibrée des dossiers, selon les champs disciplinaires : à rediscuter.

La question est reportée au prochain conseil.

6. Question diverse d'actualité : la mise à jour de la base ADUM

La mise à jour annuelle de la base ADUM a été demandée par la MED. L'ED a entrepris ce travail en listant les doctorants non réinscrits pour 2023-2024 à ce jour ou qui n'ont pas finalisé leur inscription en dépit de l'avis favorable obtenu. La procédure de vérification est en cours.

- La date butoir d'inscription : elle est fixée par la Scolarité pour l'inscription administrative. Cette année, le **3 novembre 2023**, autrement dit les doctorants doivent avoir terminé leur inscription (paiement des droits d'inscription + CVEC) le 3 novembre. **Sur Adum, la procédure doit être finalisée un mois avant ; CSI réalisé et dossier complet déposé.**

Les DU encourageront leurs doctorants à entamer les démarches CSI avant l'été.

- **Les cas de non-réinscription volontaire** : il est rappelé que, conformément à l'arrêté du doctorat, la seule possibilité de suspendre son travail de thèse est la **césure (dossier à présenter avant le 15 septembre)**, qui ne dispense pas d'une inscription administrative (tarif moins élevé). Tout autre interruption intervenant avant la 6^e année d'inscription équivaut à **un abandon** ; ce qui veut dire que le doctorant n'est plus étudiant, ne peut plus fréquenter l'Université ni le Labo, et surtout s'expose à un refus de réinscription (de la part de la direction de thèse, de l'ED ou de l'Université). **Les réinscriptions en continu** sont un moyen de protéger le doctorant tout au long de sa scolarité. Il y a bien entendu des cas d'interruption pour raisons de santé ou parfois pour des raisons plus dramatiques. Ces cas sont prévus par le règlement et devront être explicitement notifiés à l'ED.

Une discussion s'engage sur la possibilité de faire réaliser un « rattrapage financier », comme cela est indiqué explicitement dans la FAQ mise en ligne par l'ancienne direction. Ceci ne vise évidemment pas les abandons pour cas de force majeure mais, à titre d'exemple, un doctorant inscrit en 5^e année de thèse en 22-23, qui suspend sa thèse en 23-24, et qui revient pour soutenance en 24-25.

Il convient donc de respecter les termes de l'arrêté : une thèse se déroule en 3 ans (temps complet) ou 6 ans (temps partiel) ; le doctorant profitera des 6 années d'inscription en continu (avec une césure éventuelle non comptabilisée dans la durée du doctorat) puis se réinscrira uniquement pour soutenance en 7^e année tout en ne dépassant pas le délai maximal de 10 ans entre la date de première inscription et la date de soutenance.

Si le doctorant rencontre des difficultés financières, il est possible de solliciter le service d'aide sociale.

La direction de l'ED souhaite pouvoir compter sur les DU pour rappeler ces dispositions aux doctorantes et doctorants et faire régulariser la situation au plus vite pour 2023-24 pour les doctorants concernés. De même, l'ED doit être informée en fin d'année universitaire de tout abandon explicité, de tout changement de direction de thèse, de tout changement quel qu'il soit qui affecte une thèse enregistrée.

Véronique MAGRI, directrice de l'École Doctorale

Véronique Magri

 Directrice de l'École Doctorale 86
 UNIVERSITÉ
 CÔTE D'AZUR 